



Dette de loyer vieille de 13ans convocation tribunal

Par **miniimani**, le **26/11/2017** à **22:51**

bonjour

Voila de cela 14ans j ai eu des grandes difficultés financières, j avais 24 ans, je me suis retrouvée a la rue suite a une expulsion, en effet je ne pouvais plus payer mes loyers.

Le temps est passé est depuis peux j'ai reçu une convocation au tribunal pour saisie sur salaire concernant cette fameuse dette,

Sachant que ma situation financière n'est pas fameuse et ma sante non plus j'ai eu un accident de travail est mon état ne s'améliore pas, je risque de perdre mon emploi pour inaptitude. Malgré cela la date de convocation approche d'ici deux semaines, ma question est donc la suivante; la société locative à t'elle le droit de me réclamer la dette de cette manière?

Quel recours peut m'aider dans cette situation?

Quels sont les risques le jours de cette convocation?

J'ai vraiment peur, merci a ceux qui pourront m'aider.

Par **youris**, le **27/11/2017** à **09:45**

bonjour,

vous ne le dites pas mais je pense que votre bailleur a obtenu un jugement, valant titre exécutoire (valant 10 ans), vous condamnant à payer.

cette convocation devant le tribunal est nécessaire, pour que votre créancier obtienne l'autorisation de saisir une partie de votre salaire.

salutations